



Les Communes  
du  
Val d'Anniviers



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

## Commission énergie 1 1

**Procès-verbal de la séance du 21.02.08 à 17h00 aux abris PC de Mayoux**

**Présents** Simon Crettaz, St-Jean Benoît Salamin, St-Luc  
Raymond Epiney, Ayer René Massy, Vissoie  
Martine Antonier Tschus, secrétaire

**Excusés** Walti Zuber, Chandolin Pascal Rouvinet, Grimentz

**Invité** Pierre-Etienne Aymon, responsable du service technique de la Commune d'Ayent

### 1. Accueil

Simon Crettaz ouvre la séance et présente les diverses personnes autour de la table.

M. Aymon a été invité pour présenter les démarches effectuées par la Commune d'Ayent qui a obtenu le label Cité de l'Energie en 2004. Les autres communes labellisées en Valais sont : Sierre, Sion, Martigny, Viège, Brig, Leuk, Naters et Saas-Fee.

### 2. Présentation powerpoint des démarches de la Commune d'Ayent

Ayent compte 3380 habitants répartis dans une dizaine de villages.

La politique énergétique a débuté, dans les années 90 par le plan communal de l'énergie. Le bureau Arcalpin a collaboré à la réalisation d'un rapport complet.

Sur cette base, le processus de labellisation a été lancé. Un conseiller Cité de l'Energie accompagne les démarches tout au long du processus. En heure de travail, le processus de labellisation a demandé 360h à la commission et 1400h à l'administration.

Diverses lignes directrices ont été dégagées. Par exemple : le respect des critères de développement durable,... 6 domaines identiques pour toutes les collectivités publiques sont à analyser dans le cadre du processus de labellisation, vous les trouverez dans les documents joints.

En ce qui concerne l'évaluation du projet, une différenciation plaine/montagne est faite. Les éléments intéressants déjà réalisés (ex : chauffage à pellets du bâtiment communal de St-Luc) amènent des points pour l'obtention du label Cité de l'Energie.

### **3. Quelques actions de la Commune d'Ayent**

Chauffage à bois centralisé (copeaux venant du triage local) pour les bâtiments du centre scolaire, la commune, l'église, le service technique soit 5 bâtiments communaux chauffés à bois sur les 8 bâtiments de la commune.

Un règlement d'utilisation rationnelle de l'énergie et promotions des énergies renouvelables a été mis sur pied par la commune (voir annexe). L'an passé, sur 18 villas construites sur la commune, 1 seulement avait pour source d'énergie, le mazout.

Des régulateurs de puissance ont été posés sur l'éclairage public (coût 80'000.-), avec l'aide d'une entreprise de Lausanne. L'intensité de l'éclairage baisse de minuit à 5h du matin. Cela permet d'économiser 15 % d'énergie par an.

Une analyse d'efficacité énergétique de la STEP a été faite en collaboration avec l'HEVS.

Les performances énergétiques des bâtiments communaux sont affichées (voir [www.display-campaign.org](http://www.display-campaign.org)).

La Commune d'Ayent est régulièrement citée en exemple dans divers médias et se présente lors de conférences dans divers pays (Roumanie, France,...). L'aura de la Commune, grâce à la labellisation, est importante.

### **4. Conclusion**

Les démarches d'analyse de l'état énergétique de la Commune sont longues mais une personne intéressée, même sans grande connaissance technique, peut suivre le processus de labellisation. Il faut se tenir au courant des divers autres projets en lien (ex : centime climatique) et se donner les moyens administratifs pour réussir le projet.

Les membres de la commission énergie Anniviers trouvent que c'est le bon moment pour entreprendre ces démarches. Le cahier des charges du responsable édilité, constructions doit être complété pour le domaine énergétique.

Au terme de la discussion, M. Aymon est remercié.

### **5. Bilan du travail de la commission énergie**

Jusqu'ici, la situation de la consommation d'énergie a été analysée. Les diverses participations et grands projets ont été passés en revue.

Puis, il a été question d'économie d'énergie grâce au point de vue de M. Bonvin et, enfin, les conditions et démarches pour l'obtention du label Cité de l'Energie ont été portées à la connaissance des membres de la commission.

Il est temps maintenant pour la commission, de donner des lignes directrices au futur conseil et de dresser le rapport final de la commission. Une prochaine séance est à prévoir dès que le document sera élaboré. Dans l'intervalle, il circulera entre les divers membres pour être complété.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus